

Pessac, le 25 septembre 2015

Notre référence: 04918/DR

**Objet : Votre courrier du 31 août 2015**

Chers Messieurs,

Suite à votre courrier du 31 août dernier, qui a retenu toute notre attention, veuillez trouver notre réponse ci-dessous.

Vous nous faites à nouveau part de vos inquiétudes au sujet des intempéries qui touchent le village du Lac des Rêves, ce que nous pouvons comprendre. Tout comme vous, nous regrettons le caractère imprévisible et irrésistible de ces événements. Notre unique moyen d'action afin d'anticiper d'éventuels dégâts, est d'œuvrer, lorsque cela est possible, pour le bon entretien du village et l'aménagement de ce dernier afin d'en améliorer le drainage et les couloirs d'eau. Pour cela Julien Pinon, le Directeur du village, et ses équipes sont parfaitement au fait de ces prérogatives et travaillent régulièrement sur ces actes préventifs en recherchant les meilleurs solutions et améliorations qui s'offrent à eux. Soyez donc certains que des constats, suggestions, améliorations... sont régulièrement effectués en ce sens. En plus des aménagements, installations et autres, et par souci de qualité et de satisfaction, une balayeuse passe plusieurs fois dans l'année pour l'entretien régulier du village. En 2015, les interventions ont été faites à l'ouverture de la saison, en mai, juillet et août.

Le Lac des Rêves a en effet subi un épisode pluvieux le 23 août dernier. Lors de ce type d'évènements et si nécessaire, les pompes sont mises en place dès la fin des intempéries, en l'occurrence le 23 août à 18h. Les équipes du village ont retiré les pompes le 24 août à 23h. Le 25 août et après contrôle, les pompes n'ont pas été de nouveau installées du fait que les eaux restantes n'étaient plus assez profondes pour en permettre le fonctionnement.

Nos équipes connaissent parfaitement les procédures à adopter lors de ce type d'évènement climatique ce qui leur permet d'œuvrer pour la remise en état du village et la sécurité de ses occupants au plus vite. Cependant, le caractère aléatoire des intempéries ne permet pas à nos collaborateurs une gestion totalement anticipée selon les secteurs touchés. Ils agissent donc par ordre de priorité et d'urgence dans l'objectif premier de la sécurité de tous les occupants. Le village étant situé au sein d'un site naturel, il est parfois impossible, et ce malgré tous nos efforts, d'en retrouver l'aspect originel en quelques jours.

Nos équipes se tiennent également à disposition des propriétaires de mobil-home afin de leur apporter toute l'aide possible, aide dont vous avez bénéficié lors du dernier épisode en date. Certains recalages de mobil-homes ont été effectués sur demande des propriétaires, cette opération peut être faite après contrôle et selon les besoins si le contrôle pouvait être entrepris sans frais, toute intervention qui s'avère nécessaire et qui est agréée par le propriétaire sera facturée aux tarifs affichés.

Julien Pinon nous confirme que le problème des flaques à l'entrée du village est désormais résolu. Auparavant, l'eau pouvait s'accumuler durant une semaine, aujourd'hui l'absorption et l'évacuation s'effectuent en 24 heures. Les parcelles des emplacements 1 à 22 n'ont pas été inondées cette année.

Concernant les grilles, nos collaborateurs étudient actuellement si leur fonctionnement pourrait être amélioré. Toutes les informations sur l'évolution des aménagements seront communiquées sur demande auprès du village.

De manière générale, les questions des intempéries et de la sécurité des occupants du Lac des Rêves, sont une priorité pour le Directeur du village. Soyez donc certain que toutes les solutions envisageables sont rigoureusement étudiées afin d'en limiter les impacts.

Malgré tout, le village va rester comme sa région, assujetti aux inondations dues à son climat parfois imprévisible et ponctuellement extrême.

Ainsi, nous ne pouvons répondre favorablement à votre demande de rabais sur certains emplacements.

Je vous prie de recevoir, Chers Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ian Smith  
Directeur Général